

C.R. DES AFFAIRES SOCIALES REUNION DU 17 JUILLET 2024 EN VISIOCONFERENCE

PAGE 1/1

Présents : Mme Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT, M. Bernard LAGARDE, Alain BLOT.

Excusés : Mme Sylvie PEPIN, M. Serge AUBLANC,

Assistent : M. FUGERAY Christophe, Mme Marie-Laure NADAL.

Demandes traitées en séance :

- Dégâts subis sur le véhicule d'un arbitre durant une rencontre officielle

Après étude des documents versés au dossier, la Commission décide de prendre en charge la totalité du reste à charge après réparation du véhicule.

- Club de Chauvigny – dégâts subis lors des inondations

Afin de pouvoir prendre une décision sur une éventuelle participation de la Ligue aux frais de rachat de matériels et de consommables, la Commission souhaite avoir connaissance du montant pris en charge par l'assureur du club.

- ES Niort (Futsal) – dégâts subis lors d'un déplacement en minibus loué

Après étude des documents versés au dossier, la Commission décide de prendre en charge une partie de la facture de réparation du véhiculé loué.

La Commission attire l'attention des clubs sur les conditions d'application des franchises par les locatiers., souvent très élevées.

- Club CA Sallois – décision CR Appel du 16 avril 2024

Après étude des documents versés au dossier, la Commission décide de prendre en charge la totalité des frais de location du minibus.

- Club FC Born – décision CR Appel du 05 juin 2024

Après étude des documents versés au dossier, la Commission décide de prendre en charge une partie des frais des réservations qui ont dû être annulées.

La Commission attire l'attention du club sur les conditions d'annulation de ces réservations (AirBnB) et l'invite à l'avenir à prendre les précautions nécessaires pour éviter tout reste à charge.

Fin de séance

*Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT,
Secrétaire Générale de la LFNA*